



PLAN D'ENTREPRISE

Un accompagnement d'expert pour mon installation aidée DJA.

MODALITÉS

- Prestation individuelle
- 2 rendez-vous à la Chambre d'agriculture

+ Mon dossier transmis à la banque et remis complet au service pré-instruction

LES
+

+ Un interlocuteur pour toutes mes questions sur la DJA et sur mes engagements

DOCUMENTS REMIS

- Une copie du dossier complet et signé de ma demande d'aides
- Une notice sur les démarches à réaliser dès accord du projet

POUR ME PERMETTRE :

- De déposer ma demande d'aides à l'installation dans les meilleures conditions.
- De sécuriser l'obtention des aides au démarrage de mon activité.

MON CONSEILLER D'ENTREPRISE :

- S'assure de l'éligibilité de mon projet aux aides à l'installation.
- Élabore sur 4 ans le Plan d'Entreprise qui contractualise mes engagements.
- Collecte et vérifie l'ensemble des pièces constitutives de mon projet.

CONTACT

 **Conseillers d'entreprise** : 04 73 44 45 55
 projetinstallation@puy-de-dome.chambagri.fr

Tarifs et conditions de vente sur demande

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

NEUTRALITÉ

Un accompagnement en toute objectivité et indépendance

EXPERTISE

Une large palette de compétences et de références

RÉSEAU

La force d'un réseau national et régional

PROXIMITÉ

Des bureaux décentralisés sur tout le département.

Je peux aussi être intéressé(e) par :

- Des expertises complémentaires : approche de marché, accompagnement juridique...
- Un accompagnement personnalisé pour mon installation. demandes de subventions : PCAE, diversification, PAC...
- Une formation adaptée à mon projet d'installation